

## SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

### Commission locale d'évaluation des charges transférées

Dans le cadre de la création de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie par fusion entre la Communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la Communauté de Communes La Porte Normande, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées au transfert des compétences par les communes au nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale ainsi constitué

Elle doit rendre au Conseil communautaire et aux communes, ses conclusions (son rapport) sur l'évaluation du coût net des charges transférées. Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport.

### Evolution des compétences d'EPN au 1er janvier 2018

Compétences d'Evreux Portes de Normandie ; proposition d'évolution au 1er janvier 2018.

Les compétences exercées par Evreux Portes de Normandie sont l'addition des compétences auparavant exercées par l'ex GEA et l'ex CCPN. Il est aujourd'hui proposé de faire évoluer nos compétences à compter du 1er janvier 2018, conformément aux travaux préparatoires de la fusion.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

Extension des compétences Eau et Petite Enfance

Ajout d'une nouvelle compétence Centrale d'Achats

Deux compétences resteront en 2018, limitées aux équipements de l'ex CCPN ; il s'agit de « l'enfance et la jeunesse » et des « animations thématiques dans les bibliothèques.

Le Conseil émet un avis favorable à l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018.

### Adhésion de la commune de MUZY à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Par délibération de son conseil municipal en date du 2 juin 2017, la commune de MUZY a fait connaître son souhait d'intégrer la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2018.

Conformément à la volonté exprimée par les élus, le conseil communautaire d'Evreux Portes de Normandie s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la commune de MUZY.

L'accord des communes, membres d'EPN doit aussi être recueilli.

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de MUZY à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

### Autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux et exceptionnels

Les agents communaux ont droit à des autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux et exceptionnels. Ces droits étaient, auparavant, votés par le Comité Technique Paritaire du ressort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure et sont maintenant votés par l'assemblée délibérante dont dépendent les agents. Le Conseil se prononce sur les autorisations d'absences telles étaient prévues par le Comité Technique Paritaire.

### Réfection des jeux de l'école – Annule la délibération 2017/06

Le Conseil avait décidé du remplacement du jeu de l'école par délibération 2017/06. Il s'avère que le remplacement complet de ce jeu entraîne trop de frais du fait de la transformation de la partie amortissante et d'une dégradation de la pelouse synthétique.

En conséquence, la municipalité a étudié la possibilité d'une réfection de cet équipement sans modification du sol.

Le Conseil se prononce en faveur de cette proposition.

### Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du CDG27

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un contrat d'assurance statutaire le Conseil Municipal après en avoir délibéré : APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune du Val David par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021 à ce contrat groupe.

### Adhésion assurance auto-mission collaborateurs

Mme le maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'assurer les élus et les agents lors de leurs déplacements avec leur véhicule personnel pour le compte de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune au contrat d'assurance auto-mission collaborateurs.